

ABONNEMENT

SAUMUR	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 JANVIER

INFORMATIONS

LES VACANCES

Les Chambres sont en vacances, et il n'y a pas lieu de s'en plaindre.

La fin de session a été mauvaise, en effet, pour la dignité du Parlement : elle l'a été, à coup sûr, pour son prestige dans le pays qui n'aime pas les coups de poings tenant lieu de bonnes raisons.

Quant au Sénat, il se repose sur ses lauriers, puisque, pour la première fois depuis de longues années, il l'a emporté sur la Chambre, en refusant les circonstances atténuantes aux fraudeurs.

Sénateurs et députés, si les frimats leur permettent d'aller visiter les électeurs de province, pourront s'assurer, près d'eux, que la France est de plus en plus affamée d'ordre, de paix et de sécurité, et que la politique que les sectaires radicaux et francs-maçons entendent imposer au gouvernement, est de moins en moins dans le goût de nos populations rurales.

Bref, M. Laur ne se repose pas.

Aux quatre actes de son odyssee dont il a été question ici, ce dernier en ajoute un cinquième : il poursuit M. Constans devant le tribunal civil.

J'en éprouve une vive satisfaction : non certes que j'entende prendre parti pour lui ; et je veux croire que M. Constans réduira ses accusations à néant ; mais sa poursuite, motivée ou non, aboutira toujours à une entente judiciaire, et nous n'aurons pas assisté au déni de justice inqualifiable dont la Chambre se proposait de fournir le lamentable spectacle.

LES RÉVOLTÉS?...

S. E. le cardinal Foulon vient d'adresser aux curés du diocèse de Lyon une lettre prescrivant

des prières publiques à l'occasion de la rentrée du Parlement.

Cette lettre met en fureur nos radicaux. Elle émane, disent-ils, de « l'un des signataires de la récente déclaration de guerre au gouvernement. » Premier grief.

L'article relatif aux prières publiques a été biffé de la Constitution lors « du semblant de révision » entrepris il y a sept ans par M. Jules Ferry. » Donc, « en rétablissant de son autorité privée cet article dans sa circonscription diocésaine, M. Foulon, fonctionnaire rétribué par l'Etat, écrit la *Lanterne*, se met ouvertement en révolte contre les décisions du Congrès de 1884. »

On s'expliquera difficilement cette excessive rigueur à l'égard du cardinal de Lyon. Serait-ce donc un crime, aux yeux des républicains actuels, d'appeler spontanément les bénédictions du ciel sur les travaux des pouvoirs publics ? Cette invocation à « Celui qui tient dans ses mains puissantes les destinées des peuples », était obligatoire, il est vrai, de par la Constitution républicaine de 1875. Depuis 1884, elle ne l'est plus. S'ensuit-il logiquement que ce soit un crime que d'inviter librement les catholiques à prier publiquement pour la France ?

Oui, répondent les radicaux, et ils ajoutent : « Est-ce que le gouvernement va laisser ses salaires continuer à afficher ainsi leur mépris de la loi ? »

En serions-nous arrivés à cet état d'esprit républicain qui considérerait comme un délit l'invitation à prier pour que Dieu éclaire les pouvoirs publics et comme un révolté l'évêque qui prescrirait des prières publiques ?

SE SOUMETTRE OU SE DÉMETTRE

La *Lanterne* reproche au Président de la République de « n'avoir réalisé qu'une partie des espérances que le parti républicain avait

fondées sur lui », et elle le met en demeure de se séparer de son « maire du Palais », le général Brugère :

« Il y a une politique de l'Elysée. Tout le monde le sait. Vous êtes le seul à l'ignorer, vous qu'elle compromet.

« Qu'elle vous compromette, c'est votre affaire. Mais elle met la République en péril, et cela c'est notre affaire, c'est celle de tous les républicains qui n'ont pas entendu secouer le joug d'un gendre pour tomber sous celui d'un chambellan.

« C'est à vous de choisir et de choisir tout de suite.

« Ou vous ou lui.

« Si vous ne savez pas vous résoudre à cette amputation nécessaire, on la fera pour vous et vous suivrez le membre amputé : il existe des précédents.

« Il y a un mot qui a déjà servi, mais qu'on saurait rajeunir à votre usage. Il n'est que temps que vous vous sépariez de l'homme qui joue auprès de vous les d'Harcourt et les Wilson si vous ne voulez pas, sous peu, l'entendre résonner à vos oreilles :

« Ou vous soumettre ou vous démettre. »

C'est la sommation de Gambetta au maréchal de Mac-Mahon.

La *Lanterne* reproche à M. Sadi Carnot de n'être qu'un « personnage décoratif ».

M. Carnot a signé un décret nommant le contre-amiral Gervais au grade de vice-amiral et chef d'état-major général de la marine, pour prendre ses fonctions le 41 février.

Le contre-amiral Alquier est également nommé au grade de vice-amiral.

Les capitaines de vaisseau Turquet de Beau-regard et Fleuriais ont été nommés contre-amiraux.

LES COURSES ET LES OFFICIERS

Il y a eu, ces jours-ci, au ministère de la guerre, dit le *Figaro*, une réunion de généraux qui ont examiné la question de savoir si on continuerait de permettre ou non à nos officiers de cavalerie de prendre part aux courses, en tant que militaires, soit sur les hippodromes, soit dans les concours hippiques.

Chose étrange, un des généraux de cavalerie le plus en vue, dont la réputation de hardiesse est universelle, se serait montré partisan du retrait de l'autorisation.

MORT DU GRAND-DUC CONSTANTIN DE RUSSIE

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonçait hier la mort du grand-duc Constantin, oncle de l'Empereur de Russie.

Le défunt, second fils du tsar Nicolas, était né en 1827. Il épousa en 1848 la princesse Alexandra, fille du duc Joseph de Saxe-Altenbourg, s'occupa surtout d'études concernant la marine et fut, à l'époque de la guerre d'Orient, mis à la tête de la flotte de la Baltique.

Après l'avènement de son frère Alexandre II, le grand-duc Constantin reçut la direction supérieure du ministère de la marine, parcourut la France et une partie de l'Europe, en s'attachant surtout à visiter les ports et les arsenaux.

En 1862, il fut nommé lieutenant-général du Tsar en Pologne où il eut à réprimer, l'année suivante, la terrible insurrection que l'on sait.

A l'avènement de son neveu Alexandre III (13 mars 1881), il tomba en disgrâce et fut remplacé comme grand-amiral par le grand-duc Alexis.

Dans ces derniers temps, il s'était cordialement réconcilié avec son neveu.

Il a eu quatre fils et deux filles ; un des fils est mort en 1879 ; une des filles, Olga, est

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

XIV

Il était huit heures environ ; elles causaient toutes les deux dans le petit salon de la maison sans fenêtres, mais cette causerie était triste et languissait, car la jeune fille ne savait plus sourire, et sa tante se disait :

— Si elle savait la surprise qui lui est réservée demain, comme son petit visage pâle rayonnerait !

Mais elle demeurait paresseusement allongée sur un divan bas recouvert d'une fourrure épaisse, et elle regardait le feu, dont la flamme, en dansant, formait mille arabesques sur le tapis.

Une seule lampe éclairait ce petit salon, dont l'ameublement simple et sombre faisait ressortir comme en marbre blanc la tête délicate de la jeune fille. Elle rêvait, écoutant son amie d'une oreille distraite, et elle était ce soir nerveuse et préoccupée ; ses petits pieds chaussés

de satin noir piétinaient le coussin qui les supportait.

La maison était silencieuse ; l'unique servante surveillait les apprêts du thé à la cuisine.

Par instants, Mlle de Saint-Maur se levait avec agitation et, repoussant le lourd rideau voilant la fenêtre, elle collait sa pâle figure à la vitre et regardait tomber la neige.

Oh ! cette neige ! elle lui rappelait le passé ; elle n'en avait pas revu depuis le fatal hiver qui avait coûté la vie à la pauvre phthisique.

Et voilà que soudain le grand chien noir allongé paresseusement sur le tapis lève sa tête intelligente comme pour aspirer l'air, et pousse un aboiement plaintif.

— Méphisto ! paix donc ! fait sa maîtresse impérieuse.

Mais l'animal ne tient aucun compte de la défense, et, courant à la porte, se met à gémir sourdement.

Debout, au milieu de la pièce, la jeune fille frissonne malgré elle sous son élégant négligé de laine foncée, et ouvrant la porte du corridor :

— Va donc, dit-elle, et cherche ce que tu veux.

Puis, agitant le cordon de la sonnette, elle

murmure à demi-voix :

— Il y a peut-être quelqu'un dehors, voyageur égaré ou malfaiteur, Méphisto est inquiet. Mme de Murière frémit.

— Je n'ai jamais compris, dit-elle, que tu puisses dormir dans cette maison isolée, Gaëtane ; si nous étions attaquées ?

Mlle de Saint-Maur fait un geste d'insouciance et dit à Antoinette, qui montre son bon visage par l'entrebâillement de la porte :

— Il faudrait appeler Josille et aller voir à la grille, Antoinette, Méphisto est agité. Ou bien... veux-tu que j'aïlle avec toi ?

Mais Jeanne de Murière se précipite vers elle et, lui serrant le bras :

— Tu ne sortiras pas, Gaëtane, je te le défends absolument ; tu pourrais prendre froid ou recevoir quelque mauvais coup.

Antoinette a déjà disparu et l'on entend les aboiements répétés du chien, mais ils n'expriment pas la colère.

— C'est un malheur, alors, murmure la jeune fille, qui prête une oreille attentive aux bruits du dehors.

Puis, elle se rassied, plus calme, car on n'entend plus rien... seulement des pas dans le corridor ; c'est Antoinette et Josille qui vien-

nent rendre compte de leur ronde.

La porte du salon se rouvre, c'est Antoinette et Josille, en effet, mais ils ne sont pas seuls et soutiennent un homme livide, méconnaissable, dont la haute taille s'affaisse complètement.

— Dieu ! s'écrie Gaëtane.

— Lui ! quelle folie ! s'exclame Jeanne de Murière.

Certes, elles l'ont reconnu, elles, et s'élançant au devant de l'infortuné.

Celui-ci est maintenant tout à fait insensible ; ses yeux sont clos, ses lèvres blanches, ses traits décomposés. On l'a conduit, presque porté jusqu'au divan où il demeure à demi couché, immobile comme un beau marbre.

— Mort ? demande Gaëtane, dont la voix a pris soudain le son métallique de l'acier.

— Ma foi... répond Josille. Et cette exclamation énergique et équivoque renferme un doute terrible.

— Mon Dieu, mon Dieu ! gémit Jeanne de Murière, qui ne sait si elle rêve depuis qu'elle se trouve transportée de son pays de soleil dans ce pays de neige.

Mais un sourire adorablement confiant vient à la bouche de la jeune fille.

Mort ? allons donc ? Est-ce qu'il pourrait

mariée au roi Georges de Grèce; l'autre est veuve du duc Eugène de Wurtemberg.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale ET DE LOUEST

Une Conférence agricole à Saumur

Une conférence agricole très intéressante a eu lieu, dimanche 24 janvier, à Saumur, dans la grande salle du Patronage de Saint-Joseph. Elle était présidée par M. le comte de la Bouillierie, président et fondateur du Syndicat agricole d'Anjou. Étaient présents au bureau : M. Dumas, M. Couscher de Champfleury, M. de Capol, M. Foucher-Gilbert.

Nous avons remarqué dans l'assistance MM. Neveu de Brissac, commandant Ferbu, Lambert Maurice, Lambert (banquier), Roffay, Ponneau, Loyeau, Gagneux, maire de Distré, de la Vèze, Godet père, de l'*Echo Saumurois*, Camille Mesnet, et beaucoup d'autres notabilités.

M. de la Bouillierie, après avoir présenté aux invités le conférencier M. Nicolle, déjà si connu dans notre département et pour qui chaque conférence est un succès, annonce avec satisfaction que le Syndicat agricole d'Anjou, dont le siège social est place de Lorraine à Angers, a aujourd'hui 4,000 membres syndiqués. Il démontre, en quelques mots, que le but des syndicats est non seulement de vendre, dans des conditions extraordinaires de bon marché, des engrais et des machines et de faciliter l'échange entre les syndiqués, mais aussi de grouper dans toute la France, par une union centrale des Syndicats, des efforts qui divisés resteraient impuissants. De cette façon les cultivateurs; jusqu'ici toujours sacrifiés aux industriels et qui sont vingt millions, c'est-à-dire le nombre et la force, arriveront à imposer au gouvernement — quel qu'il soit — leurs volontés en égard au dégrèvement des charges qui accablent l'agriculture et à l'établissement de droits de douane rationnels. Ainsi, petit à petit, l'agriculture obtiendra sa représentation officielle et légale, c'est-à-dire des défenseurs officiels. C'est en vue de ces avantages qu'il convie tous les hommes soucieux des intérêts de la France agricole à faire partie du Syndicat agricole d'Anjou.

La parole est ensuite donnée au conférencier, M. Nicolle, ancien élève de l'École Polytechnique, et qui, pendant vingt ans, s'est occupé pratiquement — charrue et balance à la main — d'agriculture sérieuse.

Le succès obtenu par le conférencier a été d'autant plus vif qu'il a mis un peu de baume dans le cœur des viticulteurs qui l'écoutaient. Ils étaient 226.

mourir là, si près d'elle? Est-ce qu'elle n'est pas là pour rendre la vie à ce corps épuisé?

— Vite, réchauffons-le, dit-elle.

Et sa main ne tremble pas quoiqu'elle ait le cœur déchiré.

Josille déchaussa le malade et s'occupa de ramener le sang aux pieds durs et froids comme de la pierre. Antoinette, entr'ouvrant l'habit du jeune homme, maintenait sur le cœur une serviette promptement chauffée.

Mme de Murière préparait une boisson bouillante: Gaétane, elle, appuyait sur sa poitrine cette belle tête aux traits fiers, hardiment découpés; avec son fin mouchoir, elle essuyait l'eau qu'y avait laissée la neige fondue; elle humectait les tempes et le front avec de l'éther.

Ce fut elle encore qui fit glisser le breuvage chaud entre les dents serrées, et, pour que cela ne le brûlât point, elle y trempa ses lèvres avant de le porter aux lèvres de son ami, comme font les mères pour leurs petits enfants.

Elle prit ses mains froides et les réchauffa dans les siennes; mais le malade ne reprenait pas ses sens; le sang ne colorait toujours point sa peau; la chaleur ne revenait pas dans les veines.

M. Violla a été trop exclusif et trop décourageant lorsqu'il a semblé désespérer du salut des terrains crayeux du Saumurois; il semble à M. Nicolle que la situation n'est pas aussi compromise. En voici les principales raisons.

Il est, tout d'abord, certain que les ravages du phylloxera dans nos pays plus froids n'ont pas été aussi foudroyants que dans le Midi, et que par conséquent les remèdes à employer ne doivent pas être aussi radicaux.

Pour sauvegarder les vignes qui existent encore et en prolonger largement l'existence, M. Nicolle croit qu'avec des soins mieux entendus, des engrais mieux appropriés, la taille un peu allongée, c'est-à-dire moins à court bois, en employant la taille Deseimeris, l'étalage de la vigne sur des fils de fer pour que le soleil et l'air la baignent de tous côtés, on peut atténuer le mal, y remédier et, tout au moins, attendre que l'on soit bien fixé sur l'adaptation plus ou facile des plants américains, sur nos sols différents, variés, bizarres de constitution.

Le conférencier établit que l'azote est indispensable à la vigne; cet azote forme le bois, et comme au système foliacé correspond un identique système radiculaire, on donne ainsi à la vigne de la vigueur, et conséquemment le moyen de mieux résister aux intempéries et aux maladies cryptogamiques. Quand le bois ne pousse pas assez, donnez de l'azote à la terre; si les raisins sont nombreux mais petits de diamètre, c'est que l'acide phosphorique ne manque pas, mais si vous voulez obtenir des raisins volumineux et bons en jus, c'est-à-dire du vin, il faut donner de la potasse. C'est la potasse qui remplit la bourse du vigneron, lorsque l'azote a permis la *lutte pour la vie*. Il importe d'étudier soi-même son terrain, en examinant la conduite de sa vigne; les meilleures études, les meilleures analyses chimiques, les plus savantes formules ne peuvent être généralisées; le viticulteur intelligent interroge son sol par la méthode expérimentale, sans s'inquiéter de ce que font les autres, et même ses plus proches voisins.

Mais il est nécessaire que les engrais soient mis en terre dès la vendange faite, parce que les racines et radicules poussent et se nourrissent en hiver. La potasse et l'acide phosphorique doivent se mettre à cette époque, le nitrate de soude partie à l'automne, mais surtout au printemps, car il est très soluble.

Les engrais chimiques ne doivent être considérés que comme complémentaires du fumier de ferme, qui, quoique restant la base de nos fumures, n'en est pas moins un engrais toujours incomplet. C'est une erreur de l'enfouir profondément dans de larges tranchées; on détruit ainsi les racines. Or, nos vignes françaises ayant leurs racines *superficielles*, c'est dans la couche supérieure du sol qu'il faut leur donner de la nourriture.

— Je crois que tout est inutile, murmura le paysan Josille, qui se décourageait vite.

— Inutile, Dieu! Et ce serait pour la revoir qu'il serait mort?

Prise d'un farouche accès de désespoir, Mlle de Saint-Maur pressa plus fort contre sa poitrine la tête de Dargal, comme si elle défiait la mort de venir le lui ravir, là, dans ses bras.

Et lui, Dargal, entendait-il les battements affolés de ce cœur qui eût voulu faire passer toute sa vie dans ses veines, à lui? S'il l'entendait? Peut-être, car la tendresse fait des miracles; après vingt minutes d'angoisses mortelles, le jeune homme remua faiblement les lèvres, ses paupières battirent... Il ne voyait pas encore, mais il sentait qu'elle était là et qu'il était toujours aimé; il le devinait à cette respiration haletante qui décelait à son oreille l'affolement de Gaétane.

Peu à peu, cependant, quand la perception des choses lui revint plus nette, la confusion le prit en se voyant ainsi faible et les vêtements en désordre devant deux femmes.

Avec la finesse de leur sexe, celles-ci lurent dans sa pensée et comprirent la légère rougeur qui montait aux joues du docteur.

(A suivre.)

C'est encore une erreur de mettre le fumier tous les six ans ou tous les trois ans; il faut en user tous les deux ans en moindre quantité, pourquoi pas régulièrement chaque année? Rien n'est perdu alors, et quelle marche régulière dans la végétation!

M. Nicolle conseille fortement la taille moins écourtée comme nous l'avons dit, et particulièrement la taille Deseimeris; cette taille consiste à tailler loin de l'œil qu'on veut conserver; on conseille même de tailler à travers l'œil qui doit disparaître. C'est une méthode nouvelle très sérieuse sur laquelle M. Tisserand, directeur de l'agriculture, a appelé l'attention des viticulteurs, par une circulaire spéciale. On évite par son emploi les blessures des tissus qui s'engorgeant ou se cicatrisant mal, empêchent la circulation de la sève.

Arrivant aux moyens de défense contre le phylloxera, M. Nicolle ne croit pas à l'efficacité bien grande du sulfure de carbone et du sulfo carbonate de potassium; en tous cas l'emploi de ce dernier coûte de 4 à 500 fr. annuellement; c'est trop cher pour nos vignobles qui rapportent si peu!

Le Midi a fait table rase — ou à peu près — de ces systèmes; il emploie largement les plants américains. M. Nicolle n'est pas autant que M. Violla hostile aux *producteurs directs*. Des syndiqués de l'Anjou agricole ont constaté que les producteurs directs, aussi bien l'Othello que le Noah, perdaient leur goût foxé à mesure qu'on remonte dans les pays plus froids; c'est ainsi que M. de Chantreau, au domaine du Couteau (Vendée), a récolté cette année 200 hectolitres (deux cents) de vin d'Othello par hectare; et ce vin n'a aucun goût foxé. Ce goût désagréable s'est perdu petit à petit; et, comme les qualités et les défauts se transmettent par le bois et les boutures, aussi bien que par les graines, le conférencier est heureux d'annoncer que le Syndicat agricole met à la disposition de ses syndiqués des boutures d'Othello ayant ainsi perdu ce goût déplaisant.

Quant aux viticulteurs qui ne veulent pas modifier la qualité de leurs vins renommés, il leur reste deux ressources: 1^o celle de greffer leurs excellents cépages sur des plants américains dont ils devront au préalable étudier l'adaptation dans leur sol; 2^o celle d'avoir recours aux *Hybrides* si bien étudiés d'une part par M. Couderc, d'autre part par M. Millardet. Déjà, le Syndicat peut en fournir à ses syndiqués.

Le conférencier regrette que l'heure avancée ne lui permette pas d'aborder la question du greffage, si capitale, et qu'on envisage un peu trop à la légère, en disant que la *meilleure greffe est celle qui réussit*. Ils trouveront dans le prochain Bulletin, et sur ce sujet, un travail dû à M. de Capol, qui recommande la greffe à capuchons de M. Chouteau, du Breil de Beaulieu, et celle en *sente évidée* exécutée par les excellents instruments de M. Brochard, viticulteur à Martigné-Briand.

M. Nicolle a réconforté, avons-nous dit, les viticulteurs, en leur donnant l'espoir qu'ils pourraient certainement reconstituer leurs vignobles français. — Il se base sur ce fait, qu'aujourd'hui on n'attribue plus l'immunité des vignes américaines à la *densité* ou à la *durété* de leurs racines. Il paraît établi que cette immunité, qui est relative même dans les cépages foncièrement américains, serait due au goût particulier et spécial des liquides qui, revenus dans les racines (sève descendante), sont chargés de dissoudre et de s'emparer des matériaux nutritifs du sol. Selon l'espèce de plants américains ou français, le phylloxera s'accommoderait plus ou moins et quelquefois pas du tout de la nourriture qu'il rencontre ainsi. Quelle que soit la valeur exacte de cette idée nouvelle, il est certain que le phylloxera se nourrissant surtout, et presque exclusivement, des jeunes et tendres radicules, et n'atteignant les grosses racines que comme pis-aller, ces radicules sont aussi tendres dans les plants

américains que dans les plants français. Personne ne peut contredire ce fait. A l'œuvre donc, dans cette voie!

Le conférencier cite à cet égard des anomalies constatées par MM. Millardet et Couderc dans leurs travaux d'hybridation: deux hybrides provenant du même croisement présentent une immunité phylloxérique tellement différente que l'une est nulle et l'autre presque complète! Cela tient assurément à ce que l'hybride indemne présente cette heureuse particularité ou propriété importante, que ses tissus et ses feuilles élaborent la sève de telle façon que les sucs qui en reviennent dans les radicules ne conviennent pas aux phylloxeras, lesquels, alors, s'abstiennent d'y goûter et cherchent un autre restaurant.

Ces découvertes sont pleines d'espérances. Aussi, en terminant, le conférencier s'attache à conseiller aux viticulteurs de donner à leurs vignes tous les soins réclamés par le mildiou, l'oïdium, l'antracnose, et la chlorose. Le sulfate de fer et le sulfate de cuivre ajoutés aux engrais chimiques s'uniront pour modifier la sève et faire disparaître probablement notre terrible ennemi: le phylloxera.

M. Nicolle est donc persuadé qu'on trouvera des plants américains qui s'adapteront aux calcaires; il s'en trouve qui vivent dans les marnes compactes qui sont du calcaire mélangé d'argile, et qui percent ces marnes et s'accommodent de ce milieu. Le salut pourrait bien venir des hybrides indemnes étudiés par les savants dont nous venons de parler. Espérons, travaillons chacun en particulier, l'heure du salut approche.

Que les découragements cessent donc de ce côté, et que les viticulteurs ne s'empressent pas autrement d'un autre fléau: celui de la *baisse de leurs vins*, baisse qui les effraie et semble arrêter les efforts qu'ils faisaient pour la reconstitution de leurs vignobles. Ici, le salut est bien entre leurs mains, car cette baisse provient non d'un excès de production, mais des importations de vins étrangers, notamment des vins espagnols. Il faut que tous les viticulteurs s'unissent et manifestent leur intention de défendre au ministre des affaires étrangères de conclure un traité de commerce avec l'Espagne. La commission des douanes, après de *mûres études*, a établi un tarif *minimum* qui impose aux vins espagnols un droit de 0,70 par hectolitre à la taxe simple et le titrage à 10° 9, seulement. — C'est ce tarif, basé sur la raison, qui doit prévaloir, et non d'autres tarifs fantaisistes ou politiques.

C'est dans cet ordre d'idées que, levant la séance et après avoir vivement félicité le conférencier, M. de la Bouillierie engage tous les membres présents à émettre un vœu et une protestation qu'il remettra entre les mains des membres du bureau de la Société des Agriculteurs de France qui sont spécialement chargés de défendre nos intérêts agricoles devant le Parlement! Ainsi s'affirmeront, une fois de plus, les excellents effets des Syndicats agricoles.

M. de la Bouillierie engage vivement à s'unir à nous ceux qui, non encore syndiqués, ont souci de leurs intérêts. Il remercie bien sincèrement les nombreux assistants qui, à l'UNANIMITÉ, viennent d'acclamer la proposition qu'il a émise de protester contre toute modification au droit minimum voté déjà par la *Chambre*.

Bonne journée pour le Syndicat. Succès pour le conférencier. Nos remerciements à M. de la Bouillierie et à M. Dumas qui nous ont fait profiter de l'excellent enseignement de M. Nicolle que nous entendrons encore, nous l'espérons. Au revoir! G. DE CAPOL.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 21 janvier. — Gaston-Jean Albertini, rue de Lorraine.

DÉCÈS

Le 23 janvier. — Madelone Mathias, chapeletière, célibataire, 77 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Aimée Dechartre, veuve de Jean Joubert, 78 ans, à l'Hospice ; — Anne Nadeau, veuve de Clément Jaunault, 67 ans, à l'Hôpital.

Le 25. — Catherine Bruneau, veuve de Dominique Ladignac, 84 ans, à l'Hospice.

HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR Le 26 janvier 1892

A midi : 1^{re} 95.

C'est aujourd'hui que commencent les opérations du tirage au sort à Saumur. Aussi les environs de l'Hôtel de Ville sont-ils très animés, et les futurs troupiers font entendre leur musique habituelle, plus bruyante qu'harmonieuse.

MORT D'UN ANCIEN CURÉ DE LA VISITATION DE SAUMUR

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Coulon, curé de Châteauneuf-sur-Sarthe, ancien curé de la Visitation de Saumur, décédé dans la nuit d'avant-hier.

UNION SAUMUROISE SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Concours du 24 janvier 1892

Fusil Gras, à 100 mètres.

Membres actifs : médailles, MM. Richer et Mercier.

Dimanche 31 janvier 1892, au stand de l'Ecole de cavalerie, de 2 h. à 3 h. du soir, clôture des Tirs à 100 mètres et des Concours mensuels à toutes les armes.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

UN COUP DE SEINE

Une pêche, assez bizarre pour la signaler, a été faite dimanche matin, dans une des « boires » près du pont Fouchard.

Pour inaugurer la location de cette boire, un pêcheur-amateur de notre connaissance avait invité quelques amis. Ils ont retiré des filets sept poissons... mais sept poissons d'espèces différentes, au milieu d'une grande quantité de frai, fritures en perspective.

Une erreur judiciaire

La semaine dernière, nous avons annoncé la mise en liberté d'un nommé Gabriel-François Serrault, coiffeur, arrêté et détenu pendant douze jours au dépôt, par erreur, sous l'inculpation d'escroqueries au préjudice de la compagnie Singer.

Voici de nouveaux détails sur cette erreur judiciaire :

Le 28 décembre dernier, M. Serrault, garçon coiffeur, employé, depuis le mois de juin, chez M. Leredde, 68, avenue de Chatillon, à Paris, revenait de Touraine, où il avait été faire un voyage d'une quinzaine de jours. En arrivant à son hôtel, 54, avenue de Chatillon, il y trouve un agent qui le pria de le suivre au dépôt de la préfecture de police.

Le parquet de Paris avait reçu du procureur de Saumur un télégramme lui demandant de rechercher un nommé François-Léon Serrault, ancien garçon coiffeur, en dernier lieu représentant à Saumur la maison de machines à coudre Singer, prévenu d'escroqueries.

Au dépôt, on le fouille et on confisque son livret militaire, son contrat de mariage et son livret d'employé qui établissait son identité d'une façon indiscutable.

Il s'appelle Gabriel-François, est né à Montoreau et est âgé de vingt-quatre ans. Celui qu'on recherche a vingt-neuf ans et est originaire de Châteaudun.

Sans s'arrêter à ces différences, ni aux protestations du prisonnier, on le garde au dépôt. Vainement son patron, M. Leredde, vient le réclamer : on lui répond que cela regarde le parquet de Saumur.

M. Leredde écrit à la femme de M. Serrault qui se trouvait à Evreux (Indre-et-Loire), chez sa belle-mère. Celle-ci se rend à Saumur et montre au juge d'instruction des certificats établissant que son fils, coiffeur à Paris depuis près d'un an, n'a jamais vendu de machines à coudre à Saumur. On éconduit la mère; en lui

disant que la chose regarde le préfet de police de Paris.

M^{me} Serrault prend le train pour Paris et court à la préfecture de police où, après lui avoir refusé l'autorisation de voir son fils, on l'adresse au deuxième bureau qui la renvoie au service des prisons, d'où on l'expédie au bureau des étrangers qui l'envoie au substitut, lequel lui dit de s'adresser... au parquet de Saumur.

Le 6 janvier, Serrault comparait devant le juge d'instruction qui, en présence de ses dénégations, le menace de l'envoyer à Mazas.

Le lendemain, M. Goron l'interrogea et reconnut l'innocence de M. Serrault, mais il ne put prendre sur lui de le mettre en liberté. Le malheureux dut encore comparaître le lendemain 8 devant le juge d'instruction qui, après avoir de nouveau voulu lui faire avouer son crime, se décida à le laisser sortir de prison.

BAUGÉ. — On annonce la mort de M. Jean-François Lemercier, propriétaire du château de Landifer, ce charmant spécimen d'architecture féodale situé à Vieil-Baugé.

M. Lemercier était un des doyens de l'Anjou, étant né en 1797. Il avait commencé sa 96^e année.

ANGERS. — L'agression du faubourg Saint-Michel. — Les agressions recommencent, dit le *Petit Courrier*.

Samedi soir, vers onze heures, M. Jean Castel, âgé de 33 ans, emballeur, demeurant, faubourg Saint-Michel, 86, sortit avec sa femme pour aller reconduire plusieurs amis avec qui ils avaient passé la soirée. On s'arrêta pour prendre une consommation au débit tenu dans le faubourg par M^{me} Letourneil. Les époux Castel rentraient chez eux et atteignaient leur domicile lorsqu'ils ont été assaillis par le nommé Bertrand Denis, âgé de 17 ans, et les deux filles Nicol, l'une Joséphine, âgée de 24 ans, l'autre Léontine âgée de 33 ans.

M. Castel a été attaqué par surprise. Il a reçu sur la tête un violent coup de sabot qui l'a étourdi et jeté à terre. Bertrand Denis et ses deux compagnes se sont ensuite acharnés sur leur victime et l'ont rouée de coups. M. Castel a la tête et la figure couverte de blessures.

M^{me} Castel a également reçu plusieurs coups.

A la suite d'une plainte déposée par M. et M^{me} Castel, les trois agresseurs ont été mis en état d'arrestation. Nous espérons que le tribunal correctionnel ou peut-être la Cour d'assises, va leur faire cadeau de pas mal de mois de prison.

Pendant qu'il était à terre, M. Castel a été volé de son porte-monnaie, qui pouvait contenir, estime-t-il, cinq ou six francs.

Le pharmacien poursuivi. — Le rapport de l'expert-chimiste, M. Raimbault, a été déposé au parquet jeudi dernier.

Incidents au Grand-Théâtre. — Dimanche soir, la représentation a donné lieu à divers incidents regrettables. Le spectacle a été entièrement changé. Après avoir joué le premier acte de la *Favorite*, le baryton se trouvant indisposé, on a dû donner la *Fille du Régiment*, et au lieu de continuer par la *Fille du Tambour-Major*, on a terminé par la *Mascotte*.

Arrestation d'une voleuse. — Vendredi, la police d'Angers a mis en état d'arrestation une voleuse de profession, la veuve Brouard, journalière, qui habite impasse Toussaint.

Cette femme empruntait de l'argent à diverses personnes, et, pour leur inspirer confiance, leur faisait croire qu'elle allait toucher des successions considérables. Elle a ainsi escroqué des sommes dépassant 3,000 fr.

Parmi ses victimes, on cite les époux Fleury, boulevard Daviers, les époux Raimbault, à la Turpinière, et M. Pineau, rue Saint-Aubin.

PRIX DES CHANVRES

Vendredi 15 janvier, fort marché de chanvre à *Ingrandes*; les prix étaient les mêmes qu'au marché précédent, soit de 4 40 à 4 80 les 6 kilogs 625.

Samedi 16, il n'y avait pas de chanvre au

marché d'Angers, la neige fut cause que le marché était nul.

Lundi 18, très fort marché de chanvre à *Mauves*, les prix étaient les mêmes qu'au marché du mois précédent, soit de 65 à 70 fr. les 104-kilogs.

Mardi 19, petit marché à *Chalonnès*, les prix sont sans variation, c'est-à-dire de 4 60 à 5 fr. les 6 kilogs 625.

Jedi 21, très peu de chanvre au marché de *Saint-Georges-sur-Loire*, les prix variaient de 4 50 à 4 80 les 6 kilogs 625.

TOURS. — Plusieurs de nos confrères de Paris, dit le *Messenger*, annoncent que M^{me} la vicomtesse de Trédern doit venir passer quelques jours à Tours, où son fils, le duc de Brissac, est en garnison, et y donner un grand concert de charité.

Nos lecteurs connaissent déjà cette bonne nouvelle; nous l'avons annoncée la semaine dernière; ils savent que c'est à la cathédrale, au bénéfice de la Société de Secours aux blessés militaires (Croix-Rouge), qu'aura lieu le concert spirituel dans lequel se fera entendre M^{me} la vicomtesse de Trédern et M. le comte de Gramedo.

TREMBLEMENT DE TERRE

Le journal *La Sarthe* a publié hier une lettre d'un correspondant d'Aubigné, annonçant qu'on avait ressenti dans cette ville une secousse de tremblement de terre.

Une autre lettre de Château-du-Loir annonce également qu'une secousse analogue a été ressentie dans la région.

Enfin, nous trouvons dans le *Figaro* la dépêche suivante :

« Le Mans, 24 janvier. — Deux secousses de tremblement de terre ont été ressenties en ville la nuit dernière. »

Nous n'étions ni à Aubigné, ni à Château-du-Loir, écrit notre confrère du Mans, et nous sommes très disposé à croire exacts les renseignements qui nous ont été transmis.

Mais nous devons dire qu'au Mans, nous n'avons absolument rien éprouvé. Les personnes que nous avons pu interroger se sont montrées également fort surprises de la nouvelle donnée par le *Figaro*.

Si, parmi nos lecteurs, il s'en trouve qui se sont aperçus d'un tremblement de terre, nous leur serons très reconnaissant de vouloir bien nous faire part de leurs impressions.

Les dépêches d'Italie signalent que ce phénomène a été ressenti dans presque toute la péninsule, causant des dégâts qui auraient atteint le chiffre de 300,000 fr.

M. A. COLLAS, Directeur de l'ÉPARGNE POPULAIRE, 87, rue d'Orléans, à Saumur, informe sa nombreuse clientèle que, depuis le 1^{er} janvier, M. Paris a cessé de faire partie de sa maison et qu'il est remplacé comme gérant par M. Chazelles.

BOURSE DE PARIS

Du 25 Janvier 1892

3 0/0	93 40
3 0/0 nouveau	94 50
3 0/0 amortissable	96 40
4 1/2	105 80

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 25 janvier 1892.

Après quelques jours d'hésitation due aux incidents parlementaires de la semaine, le marché des rentes et valeurs françaises a repris une allure plus soutenue. Les demandes du comptant attestent l'abondance des disponibilités, l'épargne s'éloignant de plus en plus des valeurs étrangères pour revenir aux rentes et valeurs françaises qui rapportent moins, mais qui sont plus sûres.

Le 3 0/0 Ancien est remonté à 95,50, le Nouveau à 94,57 et le 4 1/2, dont le coupon se détache le 1^{er} février, se rapproche du cours rond de 106 fr.

A Londres, l'argent est plus facile, la Banque d'Angleterre a abaissé le taux de son escompte à 3 0/0. Dans les autres pays la crise monétaire est toujours intense, ainsi que l'indique le taux des changes et la prime sur l'or, aussi le Portugais et l'Extérieur sont encore en baisse marquée, malgré les rachats des vendeurs qui réalisent leurs bénéfices.

La Rente Italienne se maintient à 90,47 et les Fonds Russes sont offerts, l'Orient à 63 3/4.

Il y a une distinction à faire entre nos grandes sociétés de crédit, toutes n'ont pas également à leur disposition des capitaux pour remplacer ceux qui sont immobilisés, ou pour attendre que les circonstances favorables viennent les aider à les dégager. Celles-là végètent, les autres au contraire qui opèrent sur un terrain solide restent indemnes des crises qui ébranlent le crédit de certains États. La Société Générale dont les opérations ont un caractère exclusif de banque, et dont les bénéfices suivent une progression très sensible, se maintient à 475 fr. Le Crédit Lyonnais qui est régi par des principes analogues, est bien établi au-dessus de 800 fr. La Banque de Paris dont le portefeuille est dégagé d'engagements dans les emprunts étrangers et dont les réserves sont puissantes, a une tendance marquée à dépasser le cours de 700 fr. Le Crédit Foncier varie de 4240 à 4245.

Nous avons annoncé pour le 27 janvier courant, l'émission de 420,000 obligations de 500 fr. 3 0/0 de la compagnie des Chemins de Fer Ottomans Économiques en Syrie.

Il y a longtemps que l'épargne française n'avait été sollicitée pour une affaire aussi avantageuse : au prix d'émission de 295 fr. c'est un placement de 5 4/8 0/0 ; à l'heure actuelle, des placements aussi rémunérateurs sont rares surtout quand ils offrent de sérieuses garanties, ce qui est le cas de cette affaire patronnée par la Banque Ottomane, par la Société Générale et par les administrateurs de la Société de la route de Damas à Beyrouth, administrateurs de Paris-Lyon-Méditerranée.

Le titre Délégations, émis le 25 courant, en vue de l'achèvement des travaux de Chemins Secondaires, au prix de 275 fr, donne en outre la prime par suite de son remboursement à 300 fr. en 15 années à peine, un intérêt de 4,50 0/0.

La souscription aux 2,400 actions de 500 fr. du Canal de Toulouse, ouverte dès aujourd'hui, au Comptoir des Fonds Nationaux, sera close le 26 janvier. On verse en souscrivant 250 fr. et pareille somme à la répartition. Au capital de 1,200,000 francs, viendra se joindre la subvention de l'État d'un million, ce qui porte à 2,200,000 francs, le capital à employer en travaux par la société.

Les Chemins Economiques cotent 404 fr.

PILULES SUISSES

Le médicament le plus populaire de France.

Trois-Ixes félicitait hier le bohème Z... du superbe habit qu'il portait au mariage d'un de ses protecteurs.

— Pourquoi si élégant ? interrogea Trois-Ixes.

— Eh ! mon cher, répliqua Z... en souriant, cela se doit !

Chez la concierge.

— Monsieur Durand est-il chez lui ?

— Non, monsieur, il est parti depuis huit jours.

— Et savez-vous où il est ?

— Oui, monsieur, au Père-Lachaise !



Pour adoucir, velouter,
blanchir la peau du
visage et des mains rien
n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères.
J. SIMON, 1, rue de Provence, 36, PARIS.
Rue de Béarn, 41, LYON.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies,
Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, MAISON J.-P. LAROZE, 3, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre,
26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre
compris, marque John Alvarés, de
Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement contradictoirement rendu le 21 janvier 1892, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, entre M. Auguste-Prospér Bértault, boulanger à Vivy, et M. Auguste Brouard, boulanger à Quincé, pris en qualité de conseil judiciaire dudit M. Bértault, il appert :

Que main-levée a été prononcée du conseil judiciaire dont M. Bértault avait été pourvu par jugement du Tribunal civil d'Angers, en date du 17 février 1890.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 25 janvier 1892.

(33) L. ALBERT.

Études de M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41, Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENTE SUR LICITATION Aux Enchères publiques, D'UNE MAISON

Et d'une parcelle de Vigne, Sises à la Gueule-du-Loup, commune de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 20 FÉVRIER 1892, à midi, en l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ; Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Madame Jeanne Chalopin, veuve en premières noces de François Pillard et en secondes noces de Constant-Nicolas Garçon, ladite dame propriétaire, demeurant à Saumur, quartier de Nantilly ;

2^o Mademoiselle Aimée Garçon, domestique, demeurant à Saumur ;

Avant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE ;

En présence de Benjamin Paris, rentier, demeurant à Bagnoux, pris en qualité de tuteur datif des mineurs Marie-Désirée et Constance Garçon ;

Et en présence encore de M. Bertrand-Trouvé, marchand d'engrais, demeurant à Bagnoux, subrogé-tuteur des mineurs Garçon ;

Il sera, le samedi vingt février mil huit cent quatre-vingt-douze, procédé en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, y demeurant rue Beaurepaire, n° 17, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Garçon.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Une parcelle de vigne de quarante-quatre ares environ, dans laquelle s'élève une mai-

son comprenant : deux chambres à feu, grenier au-dessus, cave et pressoir au-dessous, deux bassins à eau. — Le tout situé à la Gueule-du-Loup, commune de Saumur, porté au cadastre sous le n° 66 de la section D, et joignant au levant un sentier, au couchant le chemin de la Gueule-du-Loup et au nord Boisnier, dont elle est séparée par un mur mitoyen ;

Sur la mise à prix de mille francs, ci. 1,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente ;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

AVIS

Une nouvelle somme est mise en distribution entre les créanciers de M. ROGERON, ancien notaire à Nueil, par les soins de son liquidateur judiciaire M. RICHARD, demeurant à Tours, 36, rue Jehan-Fouquet.

Les créanciers sont priés d'adresser leurs titres et leur escompte au liquidateur avant le 10 février prochain. (35)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o UNE JOLIE PROPRIÉTÉ Située à Saint-Florent, route du Pont-Fouchard,

Comprenant maison d'habitation, jardin, clos de vigne, et cave d'une superficie de 1 hectare 98 ares.

Au gré des amateurs, cette propriété pourra être vendue par lots.

2^o LES BASSES-VIGNES, au même lieu, de l'autre côté de la route, vigne et pré, contenant 86 ares 10 centiares.

3^o Et 58 ares 60 centiares de vigne, au même lieu.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (28)

A CÉDER

Magasin d'Épicerie et de Mercerie et Buvette.

Rue du Pressoir-St-Antoine, 15.



LA Régliste Sanguinée GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion. 0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

A VENDRE
Jeune baie, 5 ans, très douce. Se monte et s'attèle.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Jardin avec petite chambre
Rue Saint-Lazare, 32.
S'adresser rue d'Orléans, 76 bis.

A LOUER
PETITE PROPRIÉTÉ
Située au Bois-Brard (Pont-Fouchard).
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
Pour cause de décès
Magasin de bois du Nord et du Pays
Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

A céder également
Fabrique d'agrafes et de crochets
Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié.
Matériel presque neuf.
S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

A LOUER
DE SUITE
GRAND MAGASIN et Grande Cave.
S'adresser à M. CHATAIN, marchand de bois, rue Saint-Nicolas.

MAISON A LOUER
Rue de la Chouetterie, n° 4,
Avec écurie, remise et grand jardin.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.
S'adresser au bureau du journal.



GUERISON
Certain et Radical de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZÉMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIOS, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.



CHEVEUX GRIS-CHUTE
LE SUBLIMIOR
Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.
Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4 fr. 50.
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.
ENTRÉPÔT GÉNÉRAL A PARIS : HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice free sous pli fermé.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne
33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.
IMBERT ET FILS

Fromages Extra			
Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute.....	1/2 kil. 0.20
Ferté.....	0.65	Saucisses fumées.....	2 pour 0.25
Petit Brie.....	0.45	Poitrine fumée.....	1/2 kil. 1.50
Gruyère extra.....	1/2 kil. 0.90	Jambon désossé.....	— 1.60
— Emmenthal.....	— 1.20	Saucisson de Lyon.....	— 3.50
Hollande.....	— 1.20	Pâtés de Foies gras truffés	
Roquefort.....	— 1.60	de Strasbourg et de Ruffec	
Port Salut.....	— 1.50	1.75, 4.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.	
Brie (véritable).....	— 1.40	Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses,	
Muns er.....	la boîte 2.50	Grives, Perdreaux, Lièvres	

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE
LÉON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
1, Rue Beaurepaire
SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

TAILLEUR **MAISON CREMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

TRÈS BEL ASSORTIMENT DE DRAPERIES NOIRES POUR VÊTEMENTS DE CÉRÉMONIE

HABITS sur MESURE à **45 FR.** Doublé Soie

LIVRAISON RAPIDE

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, 1892. Certifié par l'imprimeur soussigné, LE MAIRE.